



Département  
des Landes

Xavier Fortinon  
Président du Conseil départemental

## ARRÊTÉ N° DGAGPSMS 2025-017

**Fixant le montant de la dotation versée à l'association ASael**

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération du Conseil départemental n°A-1/1 du 10 avril 2025 ;

VU les crédits inscrits au Budget Départemental ;

VU l'Appel à projets 2025 Soutien au développement de l'apprentissage dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) landais lancé le 14 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT la demande présentée par l'association ASael

### ARRETE

**ARTICLE 1er :** Dans le cadre de la feuille de route Attractivité des métiers de l'accompagnement portée par le Conseil départemental des Landes, une dotation de 15 600,00 € (quinze mille six cents euros) est attribuée à l'association ASael et pour le recrutement d'un apprenti éducateur spécialisé.

**ARTICLE 2 :** Cette dotation sera versée en deux fois :

- 60% après signature du contrat d'apprentissage et transmission de celui-ci, soit 9 360,00 € ;
- 40% à la fin du contrat d'apprentissage sur présentation des justificatifs soit 6 240,00 €.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié par insertion sur le site internet de la collectivité. Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge des Grands Projets Sociaux et Médico-Sociaux et Madame la payeuse départementale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mont-de-Marsan, le 04 NOV. 2025

Xavier FORTINON  
Président du Conseil départemental